PROVINCE DE QUÉBEC
LA CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON LAUNAY

À une session ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2026, à 19 h 00, à la salle municipale, formant quorum sous la présidence de madame Claudette Laroche, mairesse.

Conseillers(ères) présents(es) :

M	Jonathan Houle
M	Jimmy Samson
M	Luc Laroche
Mme	Isabelle Lévesque
Mme	Kary-Ann Lampron-Otis
M	Christian Sylvain

Jinny Cossette, adjointe et agente de développement, est aussi présente.

Citoyen présent : Aucun citoyen

MOT DE BIENVENUE

La mairesse souhaite la bienvenue à tous.

2026-10-0129 **NOMINATION DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

ATTENDU QUE la séance a lieu en l'absence de la directrice générale et greffière trésorière;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un secrétaire d'assemblée pour consigner par écrit les actes et délibérations du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Lévesque, appuyé par madame la conseillère kary-Ann Lampron-Otis et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE madame Jinny Cossette soit nommée secrétaire d'assemblée pour cette séance uniquement.

Adoptée

2026-10-0130 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Laroche, appuyé par monsieur le conseiller Jonathan Houle et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et que l'item Affaires nouvelles reste ouvert.

Adoptée

2026-10-0131 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2026**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Houle, appuyé par madame la conseillère Isabelle Lévesque et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée

2026-10-0132 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2026**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Laroche, appuyé par monsieur le conseiller Jonathan Houle et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2026 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée

PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

CORRESPONDANCE À TITRE INFORMATIF

Aucune correspondance.

CORRESPONDANCE AVEC PRISE DE DÉCISION

2026-10-0133 **CTRI – PARTICIPATION À UN PROJET DE CARACTÉRISATION DES SPFA DANS LES EAUX SOUTERRAINES**

CONSIDÉRANT QUE le Centre technologique des résidus industriels (CTRI) développe un projet visant à documenter et à cartographier la présence des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (SPFA) dans les eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE l'une des sources d'eau échantillonnées dans le cadre du rapport du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue est située sur le territoire de la Municipalité de Launay;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à améliorer les connaissances sur la qualité des eaux souterraines et à identifier les secteurs nécessitant une caractérisation approfondie;

CONSIDÉRANT QUE le CTRI propose de fournir le matériel nécessaire, un protocole de prélèvement et d'assurer la coordination avec le laboratoire pour l'analyse des échantillons;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Kary-Ann Lampron-Otis, appuyé par madame la conseillère Isabelle Lévesque et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal manifeste son intérêt à collaborer au projet du Centre technologique des résidus industriels (CTRI) visant à documenter et cartographier la présence des SPFA dans les eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue;

QUE le conseil municipal appui la démarche du CTRI et autorise l'envoi d'une lettre d'appui pour soutenir la demande de financement pour la réalisation de ce projet régional.

Adoptée

COMPTES À PAYER

Compte payé :

Chèques fournisseurs

C2600071 Vidéotron	Internet	114.86 $
C2600072 Ville d'Amos	Enfouissement/Écocentre	1 648.23 $
C2600073 Purolator	Envoi test égout	4.97 $
C2600074 Équipement Nordmax	Entretien pépine	111.74 $
C2600075 Morency, société d'avocats	Honoraires professionnels	2 702.48 $

C2600076 Dany Caron	Frais de déplacement	45.24 $
Paiements directs		
P2600114 Sanimos	Collecte et transport	2 156.36 $
P2600115 Dépanneur des bouleaux	Essence/entretien de bâtiment	249.05 $
P2600116 Les Matériaux 3+2 Ltée	Remorque	179.74 $
P2600117 M&M Nord-Ouest inc.	Outillage	28.80 $
P2600118 Zip lignes inc.	Panneaux numéro civique	114.75 $
P2600119 Ferabi inc.	Remorque	189.65 $
P2600120 Gestion P. Mino Tansery	Attelage remorque	266.59 $
P2600121 FQM Assurances	Renouvellement	17 905.43 $
P2600122 GDA Services immobiliers	Honoraires professionnels	2 874.38 $
P2600123 Manon Lampron	Remboursement immatriculation	403.44 $
P2600124 FQM	PGA-Eau	222.03 $
Salaires en ligne		
D2600142-D2600146	Salaires	5 458.61 $
D2600147-D2600153	Rémunération des élus	1 972.76 $
D2600154-D2600158	Salaires	5 163.96 $
AccèsD août		
L2600081 Hydro-Québec	Éclairage rues	260.80 $
L2600082 Caisse Desjardins d'Amos	Frais de banque	72.95 $
L2600083 Visa	Immatriculation/poste	266.28 $
L2600084 INT Communication	Site internet	63.18 $
L2600085 It Cloud	Licence office/sauvegarde	86.98 $
L2600086 Poste Canada	Timbres	214.16 $
L2600087 Revenu Québec	DAS juillet	3 897.76 $
L2600088 Revenu Canada	DAS juillet	1 430.54 $
L2600089 Vidéotron	Téléphonie IP	81.23 $
Comptes à payer :		
Dépanneur des bouleaux	Essence voiture	45.01 $
Dépanneur des bouleaux	Essence voiture	59.01 $
Dépanneur des bouleaux	Essence camion	154.00 $
Dépanneur des bouleaux	Essence réseau d'égout	33.00 $
Dépanneur des bouleaux	Essence camion	100.00 $
Dépanneur des bouleaux	Essence camion	168.00 $
M & M Nord-Ouest	Outillage	65.78 $
Canadian Tire	Outillage	17.79 $
Canadian Tire	Entretien parc	12.17 $
H2Lab inc.	Analyse eaux usées	91.12 $
Trudel automobile	Entretien camion	182.81 $
Formules municipales	Fourniture de bureau	219.03 $
Marcel Fortin	Ménage salle municipale	125.00 $
Boutique du bureau Gyva inc.	Contrat de service	194.57 $
Sécurité publique	Services de la sûreté du Québec	7 245.00 $
Sanimos	Collecte et transport	2 156.36 $
Centre du Camion Amos	Entretien camion	19.50 $
Centre du Camion Amos	Entretien camion	0.07 $
Ferabi inc.	Camion	1 927.47 $
Dany Caron	Remboursement	851.62 $
Julien Gauthier	Accompagnateur récup. camion	150.00 $
Uni-Select inc.	Matériel d'atelier	49.75 $
Uni-Select inc.	Entretien camion	16.74 $
Ville d'Amos	Entente gestion animalière	1 442.99 $
Manon Lampron	Remb immatriculation camion	946.86$
Municipalité de St-Marc-de-Figuery	Partage inspectrice	1249.37$
Réusitech	Camion à neige (moteur toile)	443.75$

Certificat de crédit disponible

Je, soussignée, certifie, qu'il a des crédits disponibles pour les comptes à payer ci-haut mentionnés.

Manon Lampron, secrétaire-trésorière

2026-10-0134 **RÉSOLUTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jimmy Samson, appuyé par monsieur le conseiller Christian Sylvain et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, les comptes à payer ci-haut mentionnés soient approuvés.

Adoptée

DÉPÔT DE DEUX ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DE DÉPENSES

Conformément à l'article 176.4 du code municipal, l'adjointe dépose deux états comparatifs des revenus et des dépenses préparés par la greffière-trésorière.

2026-10-0135 **MISE EN VENTE D'UNE REMORQUE ET DE PNEUS APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une mise en vente d'une remorque et de pneus usagés lui appartenant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu aucune offre d'achat pour la remorque et aucune manifestation d'intérêt pour les pneus usagés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite disposer de ces biens inutilisés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Laroche, appuyé par monsieur le conseiller Jonathan Houle et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal autorise la mise en vente de la remorque au prix de 1 000 $ et des pneus usagés au prix de 400 $ par l'entremise de plateformes de vente en ligne;

QUE les biens soient offerts selon le principe du premier arrivé, premier servi, sans tirage au sort;

QUE le conseil municipal autorise la publication des annonces, et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à conclure les ventes au nom de la Municipalité.

Adoptée

2026-10-0136 **SUBVENTION POUR LA RÉCUPÉRATION DU TEXTILE**

CONSIDÉRANT que la MRC d'Abitibi possède un programme d'aide financière aux organismes de récupération des textiles;

CONSIDÉRANT qu'un volet reconnaissance du programme vise à octroyer une aide financière aux organismes sans but lucratif et aux entreprises d'économie sociale dont la contribution est reconnue par leur municipalité;

CONSIDÉRANT que la Fabrique St-Léon-Le-Grand contribue à la récupération des textiles sur le territoire de la municipalité depuis 1973;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Christian Sylvain, appuyé par madame la conseillère kary-Ann Lampron-Otis et résolu unanimement par les membres du conseil;

DE reconnaître la Fabrique St-Léon-Le-Grand en tant qu'important récupérateur de textile dans la municipalité de Launay.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

2026-10-0137 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Lévesque, appuyé par monsieur le conseiller Jonathan Houle et unanimement résolu par les membres du conseil.

QUE, l'assemblée soit levée à 19h16.

Adoptée

_____ _____

Mairesse Adjointe

Je, Claudette Laroche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.